



## COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC

### DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DU SYSTEME TRAPTA et FEUX

**LOCATION : CHEQUE DE 50€ + CHEQUE DE DEPOT DE GARANTIE DE 1000€ A L'ORDRE DU CDTA 49 POUR UNE JOURNEE OU UN WEEK-END DE CONCOURS (25€ pour un championnat départemental individuel extérieur).**

(Gratuité de la location pour l'organisation d'un championnat départemental salle, régional ou national par un club adhérent au CDTA 49, le chèque de dépôt de garantie restant cependant exigé).

#### **A remplir par le club emprunteur :**

Nom du club :

Nom et prénom du (de la) Président(e) :

Identité de la personne chargée de prendre en charge le matériel :

Date(s) d'utilisation :

Date de retour :

**Ou**

Date(s) et nom du club du CD49 qui les récupère : .....

***Nom, prénom, fonction et signature  
du représentant du club emprunteur***

**Demande à faire par courrier accompagné du règlement et dépôt de garantie (ou courriel avec accusé de réception, et virement bancaire, à l'exception du dépôt de garantie à fournir obligatoirement par chèque) auprès de :**

Patrick GINOUVES, 24 rue de la Sablonnière, 49600 BEAUPREAU

Tel : 06.31.15.79.09

[patrickginouves01@gmail.com](mailto:patrickginouves01@gmail.com)

Mise à jour le 25/11/2018